

Commune d'AIZENAY

Lotissement à usage principal d'habitation

"La Planche Barbe extension"

PA8 – PROGRAMME DES TRAVAUX

A AIZENAY, le
Le lotisseur,

MAITRE D'OUVRAGE

**SARL LOTI-OUEST
ATLANTIQUE**

28, rue de la Coutancière
44240 – La Chapelle-sur-Erdre
☎ : 02.40.72.54.16 - 📠 : 02.40.72.55.90

CONCEPTION



Cabinet Christophe SUSSET
Géomètres Experts Associés
26 rue Jacques-Yves Cousteau - BP 50352
85009 LA ROCHE S/ YON cedex
Tél : 02.51.37.27.30 - Fax : 02.51.46.05.43
E-mail : accueil@cabinet-susset.fr
Site internet : <http://www.susset.fr>

DOSSIER	L11.470
DATE	Mars 2011

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux décrits ci-après et figurant aux plans annexés pour assurer la viabilité de son opération à usage principal d'habitation dénommée "La Planche Barbe" extension située sur la commune d'AIZENAY.

Le tracé et les caractéristiques des ouvrages décrits ci-après pourront être adaptés en fonction des contraintes techniques, avis et études détaillés des services concessionnaires, si besoin est, avant exécution.

1 - TRAVAUX

A- PREMIERE PHASE

- terrassements généraux ;
- réseaux eaux usées, eaux pluviales ;
- branchements particuliers EU, EP ;
- voirie provisoire
- réseau AEP, téléphone (génie civil), EDF, éclairage public (sauf lampadaires)
- branchements particuliers EU, EP, AEP, téléphone, EDF BT

B- DEUXIEME PHASE

- bordures, caniveaux ;
- chaussée définitive ;
- lampadaires ;
- trottoirs et allées piétonnes ;
- signalisation horizontale et verticale
- espaces verts et plantations.

2 - VOIRIE

Le lotisseur s'engage à réaliser la voirie interne au lotissement permettant le raccordement aux voies du lotissement de la Planche Barbe.

A - Voie principale :

- La **Voie A** aura les caractéristiques suivantes :
 - Une chaussée de 5,00 de largeur à simple dévers ;
 - Un trottoir de 2,00 m de largeur ;
 - Un espace vert de 2,00 de largeur ;

Cette voie sera bouclée sur la voie existante créée dans le cadre de la première tranche du lotissement « la Planche Barbe »

Des stationnements seront créés perpendiculairement à la Voie A.

B - Terrassements

La réalisation des fonds de forme de chaussées et trottoirs nécessitera des travaux de terrassements en déblais et remblais par rapport au terrain naturel.

Avant l'exécution des terrassements, il sera procédé à un nettoyage des terrains qui consistera principalement à un débroussaillage, à l'arasement des talus et à

l'enlèvement éventuel des clôtures et des arbres pouvant gêner la construction des voies.

La terre végétale sera décapée sur l'ensemble de la voirie (chaussée, trottoirs, placette, aires de stationnement, liaison piétonne) et régalée ou stockée dans l'emprise du lotissement. Les déblais de terrassements seront évacués à l'extérieur du lotissement.

C - Structures

- ➔ Les chaussées seront réalisées de la façon suivante :
 - couche de forme en grave 0/60 sur une épaisseur de 0,40 m ;
 - couche de fondation en GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,10 m ;
 - revêtement en enrobés denses à chaud 0/6,3 - 120 kg/m²

- ➔ Les trottoirs seront réalisés de la façon suivante :
 - couche de fondation en grave GNT 0/31,5 sur une épaisseur de 0,15 m ;
 - cloutage en gravillons 10/14 et revêtement bi-couche

- ➔ Les bordures et caniveaux seront en béton, de type suivant :
 - bordure basse franchissable type AC1 ou A1 coulée sur place en limite de chaussée ;
 - bordure type CC1 pour permettre l'accessibilité (piétons à mobilité réduite) ;
 - bordure type T2 pour limiter les parkings le long de l'espace vert EV2.
 - Fondation pour mur de clôture réalisée en parpaings semi-pleins avec semelle ferrillée pour les façades des lots non bordées de trottoirs.

3 - ASSAINISSEMENT

Le réseau intérieur du lotissement sera du type séparatif.

A - EAUX PLUVIALES

Les eaux de ruissellement de la voirie et de drainage des parcelles seront collectées par des canalisations.

Ces eaux seront acheminées par la suite vers le bassin de rétention aérien réalisé dans le cadre de la première tranche du lotissement.

Une partie des eaux pluviales transiteront au travers des noues, conformément au dossier loi sur l'eau.

• COLLECTEUR

Les canalisations de diamètre Ø 300 mm et Ø 400 mm seront en béton centrifugé série 135 A ou en PVC CR8 série Assainissement.

Les regards de visite seront préfabriqués, de diamètre Ø 1000 avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde. Ils seront réalisés à chaque changement de pente, de diamètre et de direction.

- **BRANCHEMENTS INDIVIDUELS**

Ils seront constitués par des tuyaux de diamètre ϕ 160 mm.

Les raccordements sur le réseau principal seront réalisés par piquage direct sur canalisation ou par piquage sur regard avec cunette.

- **BOUCHES AVALOIRS ET BOUCHES A GRILLE**

Il est prévu la pose de grilles ou bouches avaloirs en nombre suffisant afin de permettre une bonne évacuation des eaux pluviales des voiries. Celles-ci seront réalisées comme suit :

- cheminée en béton de diamètre \emptyset 500,
- bac de décantation de profondeur minimale 0,30 m,
- raccordement direct du tuyau de branchement sans dispositif siphonide,
- avaloirs et grilles conformes à la norme handicapé (espacement des barreaux < 2cm).

Les raccordements au réseau seront constitués par des tuyaux de diamètre 200 mm piqués dans les regards ou directement sur les canalisations.

B - EAUX USEES

Le réseau eaux usées recueillera les eaux vannes et ménagères en provenance des constructions sur l'emprise du lotissement. Elles seront captées par des collecteurs de diamètre 200 mm posés sous chaussée. Les réseaux seront connectés aux attentes réalisés en première tranche. Le poste de refoulement existant relèvera les eaux usées. Les collecteurs seront constitués par des tuyaux en PVC CR 8 ou similaire.

Les regards de visite seront préfabriqués, de ϕ 1000 avec cunettes maçonnées, échelons et tampons en fonte ductile série lourde.

- **BRANCHEMENTS**

Ils seront constitués par des tuyaux de diamètre ϕ 125 mm.

Les raccordements sur le réseau principal se feront soit par culotte ϕ 125/200, soit par piquage sur regard de visite avec façonnage de la cunette.

- **BOITE DE BRANCHEMENTS**

Pour chaque lot, il sera réalisé sur domaine privé (en limite de propriété) une boîte de branchement par regard tabouret. Les boîtes de branchement seront circulaires de diamètre 250 mm avec tête de regard bétonné 30 x 30 et tampon fonte.

Les emplacements des branchements portés sur le plan d'assainissement sont donnés à titre indicatif, ils pourront être modifiés en fonction des impératifs de chantier.

NB : Un plan de récolement ainsi que des tests d'étanchéité seront réalisés sur l'ensemble du réseau d'assainissement eaux usées posé.

4 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE - PROTECTION INCENDIE

Des canalisations de diamètres suffisant à la desserte propre du lotissement seront posées en bordure de voirie et espaces communs suivant études et exigences de VENDEE EAU.

Les canalisations seront enterrées à une profondeur minimum de 0,90 m avec enrobage de sable.

Des dispositifs permettant la vidange et la purge des canalisations seront installés aux endroits appropriés.

Chacun des lots sera raccordé par un branchement en matière plastique 18,6/25 dont l'extrémité sera placée dans un citerneau posé à 1,00 m environ à l'intérieur du lot.

La protection incendie est assurée par le poteau incendie réalisée en première tranche

5 - ELECTRICITE

L'alimentation EDF basse tension sera effectuée en souterrain suivant étude et exigences techniques des services d'ELECTRICITE DE FRANCE.

Un coffret de branchement sera mis en place pour chaque parcelle.

Les travaux seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de la Vendée.

6 - ECLAIRAGE PUBLIC

L'éclairage public de l'ensemble du lotissement sera assuré par des candélabres basse consommation en acier galvanisé équipés de lampe BF 125 Watt ou SHP 100 Watt ou d'un type différent agréé par la Municipalité.

L'ensemble du matériel sera de classe II, à savoir :

- ▶ lanterne de classe II fermée ;
- ▶ boîtier de raccordement classe II dans candélabres ;
- ▶ appareillage des lanternes incorporé.

Les candélabres auront une hauteur minimale de 3,50 m.

L'emplacement des points lumineux sur le plan PA8-3 est donné à titre indicatif.

7 - TELEPHONE

Des fourreaux seront mis en place pour le passage des câbles de télécommunication.

Les fourreaux seront en PVC type PTT, de diamètre ϕ 42/45 pour le réseau principal et le ϕ 25/28 pour les branchements individuels.

Les chambres de tirage seront de type L1T, L2T avec trappe en acier.

Un regard 0,30 x 0,30 sera posé dans chaque lot.

L'alimentation se fera à partir du réseau existant suivant étude des services techniques de France TELECOM.

Les travaux de génie civil seront effectués avec la participation du Syndicat Départemental d'Electrification de La Vendée.

8 - GAZ

Sans objet.

9 - PLANTATIONS / ESPACES VERTS

Les aménagements comprendront :

- l'engazonnement des espaces communs définis au plan de composition ;
- la plantation d'arbres, arbustes et massifs floraux avec paillage ;

NB : Le choix des essences à planter sera défini en accord avec la commune d'AIZENAY.

10 - SIGNALISATION

Une signalisation horizontale et verticale sera mise en place suivant les exigences réglementaires.

11 - ORDURES MENAGERES

Le système de collecte en porte à porte établie actuellement pour l'ensemble de l'agglomération sera étendu à l'intérieur du lotissement. Les caractéristiques de la voirie offre toutes possibilités pour cette collecte.